

Le 15 juillet 2014

‘Par Système de dépôt électronique’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3879-2014, phase 2**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014

Chère consœur,

La présente donne suite à la demande de la Régie formulée dans la décision D-2014-116 concernant les modifications proposées aux articles 18.2.6 et 18.2.7 des Conditions de service et Tarifs de SCGM.

Suite à la lecture des motifs invoqués par le Distributeur et de la proposition de la Régie formulée au paragraphe 17 de la décision D-2014-116, le GRAME informe la Régie qu'il n'a pas de commentaire particulier à formuler quant au libellé des dispositions.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Vincent Regnault pour Gaz Métro
